



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
8 août 2002  
Français  
Original: anglais

**Seconde session ordinaire de 2002**  
23-27 septembre 2002, New York  
Point 11 de l'ordre du jour provisoire  
**FNUAP**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Esquisse de programme pour le Timor oriental\***

Assistance proposée : 5 millions de dollars, dont 2 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 3 millions à financer à l'aide de cofinancements et/ou d'autres ressources, notamment des ressources ordinaires

Période du programme : 3 ans (2003-2005)

Cycle d'assistance : Premier

Catégorie sur la base de la décision 2000/19 : A

**Assistance proposée par domaine essentiel d'activité du programme**

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Hygiène de la procréation	0,85	0,45	<b>1,30</b>
Stratégies en matière de population et de développement	0,70	2,40	<b>3,10</b>
Égalité entre les sexes	0,30	0,15	<b>0,45</b>
Coordination du programme et assistance	0,15	–	<b>0,15</b>
<b>Total</b>	<b>2,00</b>	<b>3,00</b>	<b>5,00</b>

\* La transition vers le nouveau processus de programmation harmonisée prévu par la décision 2001/11 a nécessité une période d'adaptation pour l'établissement des nouvelles esquisses de pays et retardé la soumission du présent document.



## I. Analyse de la situation

1. Le Timor oriental est le dernier pays en date à avoir obtenu son indépendance, le 20 mai 2002. Avec une population de 800 000 habitants, il est également le plus pauvre et l'un des plus petits d'Asie. L'un des indicateurs les plus révélateurs du faible niveau du développement économique et social du pays est le taux de mortalité maternelle très élevé, que l'on estime entre 420 et 850 morts pour 100 000 naissances vivantes. Cette large fourchette d'estimations révèle l'insuffisance de la base de données du pays. Aucun système ne permet de compter les naissances ou les morts de mères et de leurs enfants. Le dernier recensement a été réalisé en 1990 et il est nécessaire et urgent de collecter tous les types de données démographiques, sociales et économiques.

2. Le nombre élevé de morts de mères qui sont liées à la maternité s'explique en partie par le faible pourcentage des accouchements qui se font en présence de sages-femmes qualifiées, estimé entre 17 et 25 %. On compte aujourd'hui environ 200 sages-femmes dans le système de santé public, contre 600 sous l'administration indonésienne. Du fait des contraintes financières, il n'est pas possible d'accroître sensiblement ces effectifs. Toutefois, selon les évaluations, ces sages-femmes ont des compétences satisfaisantes, qu'elles complètent en participant à des programmes de formation.

3. L'accès aux services obstétriques d'urgence reste très limité. Il n'y a actuellement que trois obstétriciens-gynécologues dont deux bénéficient d'un appui du FNUAP au titre du Programme des Volontaires des Nations Unies. Pour ce qui est de la planification familiale, le taux d'utilisation des contraceptifs modernes a diminué d'environ 20 % au cours des dernières années de l'administration indonésienne et il est actuellement estimé à 5,6 %.

4. L'un des problèmes qui a été relevé par plusieurs institutions, notamment par la police et les tribunaux ainsi que les femmes du Timor oriental lors de leur premier congrès national en 2000, est celui de la violence sexiste, très répandue. Selon les rapports de la police, environ 40 % des incidents rapportés concernent la violence familiale. À ce jour, très peu d'infections au VIH ont été signalées mais plusieurs études ont noté l'existence de conditions propices à la progression du virus.

## II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

5. La coopération entre le FNUAP et le Timor oriental a démarré, immédiatement après la crise de septembre 1999, avec la fourniture de trousseaux d'obstétrique à utiliser dans les situations d'urgence. Le FNUAP a alors établi un petit bureau, géré par le bureau de pays du FNUAP à Djakarta et lancé deux projets : le premier pour répondre aux besoins les plus urgents en matière de santé de la procréation et le second pour accroître la capacité du pays de traiter des questions relatives à l'égalité des sexes. Des fonds ont également été affectés aux premiers travaux du recensement, qui ont été retardés jusqu'à la mise en place d'un gouvernement indépendant.

6. Cette expérience, qui concerne tous les programmes du Timor oriental, a mis en lumière la faiblesse des institutions nationales, et notamment de l'administration dans le domaine des ressources humaines et financières, de la mémoire des institutions et de leur stabilité. Tous les programmes de développement doivent

prendre ces contraintes en considération et inclure des activités de renforcement des capacités. La crise de 1999 ayant suscité de vives réactions dans la communauté internationale, de nombreux organismes d'aide ont installé une antenne au Timor oriental. Cela présente des avantages pour le pays, mais nécessite une coordination continue entre les pouvoirs publics, les organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, et les organisations non gouvernementales en vue d'éviter les chevauchements, les doubles emplois, le gaspillage et les oublis.

### **III. Programme proposé**

7. Le programme du FNUAP qui est proposé a pour objectif majeur de constituer une capacité nationale en vue de relever les défis auxquels se trouve confronté le Timor oriental dans les trois domaines où le FNUAP possède des compétences spécialisées et a de l'expérience : a) la santé de la procréation, axée sur la nécessité de réduire le taux élevé de mortalité maternelle; b) les stratégies de population et de développement, axées sur l'aide à la réalisation du premier recensement; et c) les questions relatives à l'égalité des sexes, en vue de constituer une capacité nationale et d'aider à mettre en place des programmes de lutte contre la violence sexiste.

8. Les priorités du premier programme de pays du FNUAP au Timor oriental sont conformes aux objectifs nationaux du plan national de développement, qui souligne notamment le niveau élevé des taux de mortalité maternelle et infantile et la situation précaire du secteur de la santé de la procréation. Le programme proposé fait siens les objectifs suivants du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : a) la diminution des taux de mortalité maternelle; b) la collecte des données démographiques actualisées; et c) la réduction de l'inégalité et de l'inéquité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

9. D'une façon générale, le programme proposé contribuera à la réalisation des objectifs de développement du millénaire dans le domaine de la santé maternelle et de l'égalité des sexes. Sur le plan institutionnel, le programme contribuera à la réalisation des objectifs du FNUAP définis dans le cadre de financement pluriannuel par des actions contribuant à abaisser la mortalité maternelle et à freiner la progression du VIH/sida, et aidant à promouvoir l'égalité des sexes.

#### **Sous-programme consacré à l'hygiène de la procréation**

10. L'une des priorités du FNUAP est de réduire la mortalité infantile. À cette fin, le Fonds collaborera avec les pouvoirs publics et les autres partenaires afin de mettre en oeuvre les stratégies suivantes, qui se sont révélées les plus efficaces dans les pays en développement : a) assurer la présence de sages-femmes qualifiées lors de l'accouchement; b) donner accès aux soins obstétricaux d'urgence; et c) promouvoir la planification familiale afin de protéger la santé de la mère et de l'enfant. Ces trois stratégies seront des produits du sous-programme consacré à la santé de la procréation.

11. Au Timor oriental, assurer la présence d'accoucheuses qualifiées lors des naissances implique de recourir à des sages-femmes qualifiées. Bien que les accoucheuses traditionnelles et les membres de la famille apportent souvent une aide pendant les accouchements, l'expérience d'autres pays a montré que ces personnes n'avaient pas les qualifications nécessaires pour réduire le nombre de

décès liés à l'accouchement. Il a en revanche été démontré que le recours à des sages-femmes qualifiées était efficace.

12. Étant donné que les sages-femmes qualifiées sont peu nombreuses dans le pays, il sera nécessaire de les aider à devenir aussi efficaces que possible grâce à des programmes de formation. Il faudra également leur fournir du matériel et des fournitures. Selon une enquête du FNUAP, les sages-femmes ont déclaré que la pénurie de matériel était l'obstacle qu'elles rencontraient le plus souvent dans leur travail. Le FNUAP collaborera avec le Ministère de la santé et ses autres partenaires, tels que l'Organisation mondiale de la santé, pour contribuer à assurer que chaque sage-femme dispose du matériel et des fournitures nécessaires.

13. Une autre stratégie consiste à rendre les sages-femmes plus mobiles de façon à ce qu'elles puissent atteindre un plus grand nombre de femmes enceintes. Ouvrant avec le Ministère du travail et les autres donateurs, y compris les fondations privées, le FNUAP équipera les sages-femmes de vélomoteurs, à titre d'essai, afin qu'elles puissent desservir le plus grand nombre possible de femmes dans leur zone d'intervention.

14. Pour compléter ces mesures, le FNUAP mettra à la disposition des femmes, en particulier des femmes vivant dans des régions reculées, des locaux qui leur permettront de se rendre à proximité des sages-femmes au moment de leur accouchement. Une solution qui a donné de bons résultats ailleurs consiste à établir des « maisons d'attente » à proximité du lieu d'exercice des sages-femmes, où sont hébergées les femmes qui arrivent à terme. Il est proposé de tester ces deux approches, à titre d'essai, et si les résultats sont satisfaisants, de rechercher les financements nécessaires pour en étendre l'application.

15. Le deuxième produit du sous-programme consacré à la santé de la procréation, qui est un élément important dans la prévention de la mortalité maternelle, est l'accès à des soins obstétricaux d'urgence. Le Ministère de la santé a conçu l'articulation du système de santé autour de six hôpitaux centraux. Chacun de ces hôpitaux devrait disposer d'au moins un obstétricien-gynécologue. Compte tenu des contraintes budgétaires de l'État, le FNUAP propose de continuer à financer deux ou trois postes d'obstétricien-gynécologue occupés par des Volontaires des Nations Unies. Pour assurer les soins obstétricaux d'urgence à terme, le FNUAP propose également de financer une bourse d'études d'obstétrique et de gynécologie à l'étranger, qui serait attribuée à un ressortissant du Timor oriental.

16. Le troisième produit du sous-programme consacré à la santé de la procréation est la diffusion d'informations et de services de planning familial, domaine dans lequel le FNUAP a un rôle essentiel à jouer. Le FNUAP a réalisé des enquêtes dans plusieurs districts afin d'évaluer la disponibilité et l'utilisation des contraceptifs. Les résultats montrent une préférence quasi générale pour les produits injectables (jusqu'à 97 % dans certaines régions). Cette préférence s'explique par l'absence de contraceptifs oraux et la perception que ces derniers sont difficiles à utiliser, ainsi que par le manque de personnel qualifié pour insérer les dispositifs intra-utérins et les implants. Le programme proposé veillera à mettre à la disposition de la population un plus grand choix de contraceptifs et lancera des campagnes de sensibilisation en collaboration avec le Ministère de la santé. À cet égard, le FNUAP oeuvre avec le Ministère de la santé pour mettre en place une politique nationale de planification familiale.

17. Le FNUAP dispose d'une expertise dans la gestion logistique de la fourniture de contraceptifs. Bien que les contraceptifs soient généralement disponibles dans le magasin central de fournitures médicales du pays, il est fréquent qu'ils n'atteignent pas les clients auxquels ils sont destinés car la demande au niveau des districts et des sous-districts n'a pu être anticipée, ou encore parce que le réseau de distribution est inadéquat. Le FNUAP collaborera avec le Ministère de la santé afin d'améliorer les méthodes de distribution et la gestion logistique de la fourniture de contraceptifs.

18. Divers acteurs interviennent au Timor oriental dans la lutte contre le VIH/sida et plusieurs organismes multilatéraux et bilatéraux apportent une aide financière considérable pour les programmes de prévention et de traitement. Le FNUAP continuera d'oeuvrer avec le Ministère de la santé et les autres partenaires en fournissant une assistance technique pour la prévention du VIH et en apportant une aide à la distribution de préservatifs, la gestion logistique de la fourniture des préservatifs et l'organisation de campagnes ciblées afin d'en promouvoir l'utilisation. Par ailleurs, le FNUAP continuera de participer aux travaux du groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida ainsi qu'aux mécanismes mis en place par le Ministère de la santé pour essayer d'éviter les chevauchements et les doubles emplois dans les programmes VIH/sida.

#### **Sous-programme consacré aux stratégies de population et de développement**

19. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a relevé que l'absence de données de base était l'un des principaux obstacles entravant les actions en faveur du développement au Timor oriental. Procéder à un recensement national détaillé apparaît donc comme une priorité. Les dislocations intervenues dans la population depuis le dernier recensement de 1990 rendent cet exercice particulièrement nécessaire.

20. Compte tenu de ces besoins, le FNUAP aidera les pouvoirs publics à réaliser le premier recensement national du Timor oriental et à en analyser et en diffuser les résultats. La participation du FNUAP aidera notamment à renforcer la capacité humaine et institutionnelle du Bureau national de la statistique pour procéder au recensement et pour réaliser ensuite d'autres travaux statistiques. Le FNUAP accordera une assistance pour l'organisation des activités du recensement et pour la formation et fournira également une partie du matériel nécessaire. Comme le coût total de cette opération dépassera les ressources dont dispose le Fonds, le FNUAP aidera également le Gouvernement à mobiliser le financement nécessaire.

21. Les produits du sous-programme consacré aux stratégies de population et de développement seront le bon déroulement du premier recensement et le renforcement de l'aptitude de l'Administration à répondre aux besoins du pays en matière de données démographiques et socioéconomiques.

#### **Sous-programme relatif à l'égalité des sexes**

22. Le sous-programme proposé complétera l'aide déjà accordée pour renforcer la capacité du Bureau pour la promotion de l'égalité des sexes et celle des ONG qui se consacrent aux femmes. Un élément de la stratégie de renforcement des capacités du FNUAP consiste à octroyer des bourses de faible montant à des ressortissants du Timor oriental pour entreprendre des études sur les problèmes des femmes dans des universités étrangères, en vue de doter le pays de la base théorique nécessaire pour traiter des questions relatives aux femmes.

23. Le FNUAP continuera de faciliter l'élaboration d'une législation visant à lutter contre la violence domestique et coopérera avec le Bureau pour la promotion de l'égalité des sexes de façon à ce que la législation soit adaptée au contexte du pays. Le FNUAP oeuvrera également avec les parties prenantes pour faire en sorte que cette législation soit comprise et appliquée.

24. Sachant que l'adoption d'une législation ne suffit pas, le FNUAP aidera également à concevoir et à mettre en oeuvre des programmes associant un large éventail de parties prenantes afin de les aider à devenir des partenaires efficaces dans la lutte contre la violence sexiste, y compris la violence familiale. Le produit du sous-programme consacré à l'égalité des sexes sera l'adoption d'une législation qui traite efficacement de la violence familiale et le renforcement des capacités nationales chargées de traiter de tous les aspects de ce problème.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

25. Compte tenu des graves lacunes de la base de données nationale, il sera très difficile de mesurer les résultats du programme proposé. De fait, l'un des principaux objectifs du programme sera de produire des données de base pertinentes de façon à ancrer les activités des pouvoirs publics et de leurs partenaires de développement sur une base solide.

26. Pour toutes ces raisons, il est probable que, dans certains domaines d'action du FNUAP, le succès du programme sera évalué au cours des trois années à venir sur la base de la progression de certains indicateurs chiffrés – taux de mortalité maternelle et infantile et cas de violence domestique, par exemple – car les données relatives à ces événements statistiques devraient s'améliorer. Dans certaines autres activités, les résultats seront plus faciles à mesurer : par exemple, une enquête sur la population et sur la santé menée en 2003 devrait produire les données de base nécessaires au calcul du taux d'utilisation des contraceptifs. Le programme visera à accroître ce taux dans les deux années qui suivront en améliorant la disponibilité des contraceptifs et en lançant des campagnes de sensibilisation énergiques. Le nombre d'accouchements se produisant avec l'aide d'accoucheuses qualifiées devrait s'accroître, ainsi que le nombre de cas d'aiguillage des femmes vers des services de soins obstétricaux d'urgence.

27. Le bureau du FNUAP au Timor oriental est actuellement dirigé par un chef-opérations. Compte tenu des besoins considérables du plus pauvre pays d'Asie qui est le dernier en date à avoir vu le jour, de l'engagement pris par l'ensemble du système des Nations Unies à l'égard du Timor oriental et de la probabilité du maintien de la présence du FNUAP au cours des années à venir, il est proposé, dans le cadre du budget biennal d'appui révisé du FNUAP 2002-2003, de transformer ce poste en un poste de représentant à part entière, à compter du mois de janvier 2003.

28. Outre le chef-opérations, le personnel du bureau comprend un consultant international, un assistant de programme national, un assistant au secrétariat et aux finances et deux chauffeurs. Étant donné le coût élevé du personnel international au Timor oriental et la présence de personnel national qualifié, le poste de consultant international sera supprimé. Il est possible toutefois que le bureau recrute du personnel local supplémentaire si le volume de travail le justifie. Les conseillers internationaux, y compris ceux de l'Équipe des services techniques du FNUAP à Bangkok, apporteront en cas de besoin une assistance technique.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Timor oriental

<i>Objectif du FNUAP</i>	<i>Résultat</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Produits et indicateurs clefs</i>	<i>Ressources</i>
<b>Objectif du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement</b> : Avoir stoppé en l'an 2005 au plus tard l'accroissement du taux de mortalité maternelle, et avoir commencé à l'infléchir				
<b>Objectif du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement</b> : En l'an 2005 au plus tard, avoir mis en place des services d'éducation et de prévention efficaces pour lutter contre le VIH/sida				
Objectif d'ensemble : renforcer les capacités nationales afin de résoudre les problèmes auxquels le Timor oriental se trouve confronté dans les trois domaines où le FNUAP dispose de compétences spécialisées et a de l'expérience : santé de la procréation; stratégies en matière de population et de développement; et égalité des sexes			<p><b>Produit 1 : Présence d'accoucheuses qualifiées lors de la naissance</b></p> <p><i>Indicateur de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de naissances ayant bénéficié de l'aide de sages-femmes qualifiées</li> </ul> <p><b>Produit 2 : Accès à des soins obstétriques d'urgence</b></p> <p><i>Indicateur de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'hôpitaux centraux capables d'offrir des soins obstétriques d'urgence</li> </ul> <p><b>Produit 3 : Planification familiale : développement de l'information et des services</b></p> <p><i>Indicateur de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre des contraceptifs à tous les niveaux du système de santé, accompagnés de mesures efficaces (information, éducation et communication) pour encourager leur utilisation</li> </ul>	Montant total destiné au sous-programme santé de la procréation : 1,3 million de dollars (0,85 million de dollars sur les ressources ordinaires et 0,45 million de dollars sur les autres ressources)
<p><i>Santé de la procréation</i></p> <p>Tous les couples et les individus ont une bonne hygiène de la procréation, planifient les naissances et jouissent d'une bonne santé sexuelle pendant toute leur vie</p> <p>Indicateur d'objectif : Ratio de mortalité maternelle</p>	<p>Avoir contribué à la mise en place de politiques et de services efficaces pour lutter contre le taux élevé de mortalité maternelle</p> <p>Avoir contribué à la mise en place de programmes efficaces pour enrayer la progression du VIH/sida</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabilisation du nombre absolu de morts liées à la maternité</li> <li>• Nombre minime de nouveaux cas d'infections au VIH</li> </ul>		

<i>Objectif du FNUAP</i>	<i>Résultat</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Produits et indicateurs clefs</i>	<i>Ressources</i>
Indicateur d'objectif : prévalence du VIH chez les personnes âgées de 15 à 24 ans			<b>Produit 4 : Prévention du VIH</b>  <i>Indicateur de produit :</i>  • Offre des préservatifs aux populations ciblées, accompagnés de programmes encourageant leur utilisation	
<b>Objectif du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement</b> : Avoir enrayer, et commencé à infléchir, la tendance à la violence contre les femmes en 2005 au plus tard				
<i>Égalité entre les sexes</i>  Réaliser l'égalité entre les sexes et autonomiser les femmes	Avoir contribué à l'élaboration d'une législation efficace et au lancement de campagnes de sensibilisation du public afin de s'attaquer aux problèmes que pose le grand nombre d'actes de violence à l'encontre des femmes	• Données sur l'ampleur de la violence sexiste	<b>Produit 1 : Législation sur la violence familiale</b>  <i>Indicateur de résultat :</i>  • Élaboration et adoption de cette législation  <b>Produit 2 : Renforcement de la capacité nationale de lutte contre tous les aspects de la violence domestique</b>  <i>Indicateur de produit :</i>  • Nombre de parties prenantes que la campagne a atteint	Montant total destiné au sous- programme consacré à l'égalité des sexes : 0,45 million de dollars (0,30 million de dollars sur les ressources ordinaires et 0,15 million de dollars sur les autres ressources)
<b>Objectif du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement</b> : mise en place d'un bureau des statistiques capable de produire les données sociales, économiques et politiques valides et fiables qui sont nécessaires au secteur public et au secteur privé pour prendre des décisions et pour en assurer la transparence				
<i>Stratégie en matière de population et de développement</i>  Équilibre entre la dynamique de la population et le développement économique et social	Avoir contribué à la réalisation du premier recensement national	• Achèvement du recensement	<b>Produit 1 : Accès à des données fiables, actualisées sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques de la population fournies par le premier recensement national</b>	Montant total destiné au sous- programme consacré aux stratégies de population et de développement : 3,1 millions de dollars (0,7 million de dollars sur les ressources ordinaires et 2,4 millions de dollars sur les autres ressources)

<i>Objectif du FNUAP</i>	<i>Résultat</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Produits et indicateurs clefs</i>	<i>Ressources</i>
			<i>Indicateur de produit :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Production de ces données</li> </ul>	
			<b>Produit 2 : Renforcement de la capacité de l'administration et du bureau national de la statistique de répondre aux besoins du pays en matière de données démographiques et socioéconomiques</b>	Total pour la coordination du programme et l'assistance : 0,15 million de dollars sur les ressources ordinaires
			<i>Indicateur de produit :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes formées et niveau de connaissances atteint</li> </ul>	